

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE
SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions spécifiques relatives aux espèces

Eléphants (Elephantidae spp.)

ADDENDUM AU RAPPORT SUR LE SUIVI DE L'ABATTAGE ILLÉGAL DES ELEPHANTS (MIKE)

1. Ce document a été préparé par le Secrétariat sur la base des informations reçues depuis la soumission du document CoP17 Doc.57.5. Plus spécifiquement, cet addenda actualise les niveaux de l'abattage illégal des éléphants en Asie, ainsi que les estimations de l'ampleur de l'abattage illégal des éléphants en Afrique en 2015.

Niveaux et tendances de l'abattage illégal des éléphants en Asie

2. Des informations sur les tendances des niveaux de l'abattage illégal des éléphants en Asie jusqu'en 2012 ont été données dans l'addenda du document de la CoP16 Doc. 53.1. Cette section donne des informations actualisées sur ces tendances, en y ajoutant de nouvelles données qui couvrent la période allant jusqu'en décembre 2015.
3. En fin août 2016, 497 rapports de carcasses trouvées dans les dix sites MIKE de l'Inde en 2014 et 2015 ont été transmises au programme MIKE par le point focal national de MIKE en Inde. Les sites MIKE du sud du pays, qui renferment plus de 50% de la population d'éléphants de l'Inde, ont rapporté le nombre le plus élevé de carcasses. Plus de 70% des carcasses enregistrées (207 carcasses) viennent de Mysore Elephant Reserve (ER) dans l'état de Kamataka et Nilgiri ER dans l'état de Tamil Nadu (150 carcasses). Myanmar a également envoyé un rapport de 36 carcasses trouvées en 2015, mais vu qu'aucune de ces carcasses n'a été trouvée dans les sites MIKE désignés, ils n'ont donc pas été inclus dans la présente analyse. Aucun autre rapport n'a été reçu des Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie. Le Bangladesh, le Bhoutan et le Népal ont rapporté qu'aucune carcasse n'a été trouvée sur leurs sites en 2014 et 2015.
4. Les nouvelles données ont été combinées à celles rapportées à la CoP16 (CoP16 Doc. 53.1. Addendum) et aux autres rapports reçus de l'Inde au cours des années 2007 à 2013. Ensemble, les données utilisées pour l'analyse de la tendance contiennent 2892 carcasses d'éléphants enregistrées entre 2003 et fin 2015 dans 23 sites MIKE dans 11 Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie (le Bangladesh, le Bhoutan, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, le Laos, le Myanmar, la Malaisie, la Thaïlande et le Vietnam). Environ 95% des carcasses viennent des sites MIKE de l'Inde qui renferment la majorité de la population d'éléphants d'Asie. Le site MIKE de la Chine, Xishuangbanna Nature Reserve, a enregistré le deuxième plus grand nombre de carcasses avec 1,6% du nombre total, suivi par les deux sites en Indonésie (Way Kambas et Bukit Barisan Selatan, tous les deux au Sumatra) avec 1%. Les huit autres pays ont rapporté chacun moins d'1% du nombre total de carcasses.

Tendances PIKE en Asie

5. Le premier graphique de la Figure 1 montre des valeurs moyennes marginales annuelles estimées de PIKE, avec des intervalles de confiance de 90%, de 2003 à 2015, pour les sites MIKE d'Asie dont des rapports ont été reçus. Alors que les niveaux de PIKE tout au long de la période de 2013 à 2015 demeurent en dessous du niveau de 0,5, le graphique montre une augmentation constante des niveaux moyens de

l'abattage illégal des éléphants entre 2003 et 2006, suivie par une tendance décroissante jusqu'en 2008. Les valeurs PIKE moyennes de 2008 à 2013 sont restées à un niveau relativement monotone mais ont semblé prendre un tournant ascendant après cette période. Il reste à voir si cette tendance ascendante sera soutenue. La valeur moyenne de PIKE en 2015 était légèrement plus basse que la valeur la plus élevée observée en 2006. Il est important de noter que les éléphants illégalement abattus incluent les éléphants tués en situations de conflit, qui représentent une grande partie du nombre total. Par exemple, 40% des éléphants illégalement abattus rapportés entre 2007 et 2013 sont des femelles qui ne portent pas d'ivoire.

6. Le deuxième graphique montre le nombre total de carcasses rapportées quelle que soit la cause de la mort. Le nombre de carcasses de 2007 à 2013 est resté à un niveau relativement monotone, avec une valeur moyenne de 286 carcasses par an, et à partir de 2014 et 2015 montre une tendance descendante, avec une valeur moyenne de 248 carcasses par an. Alors que le nombre de sites qui ont fourni un rapport a diminué, allant de 16 des années plus tôt, à 8 en 2014 et 2015, les sites qui n'ont pas fourni de rapport en 2014 et 2015 ne rapportaient habituellement que de petits nombres de carcasses.

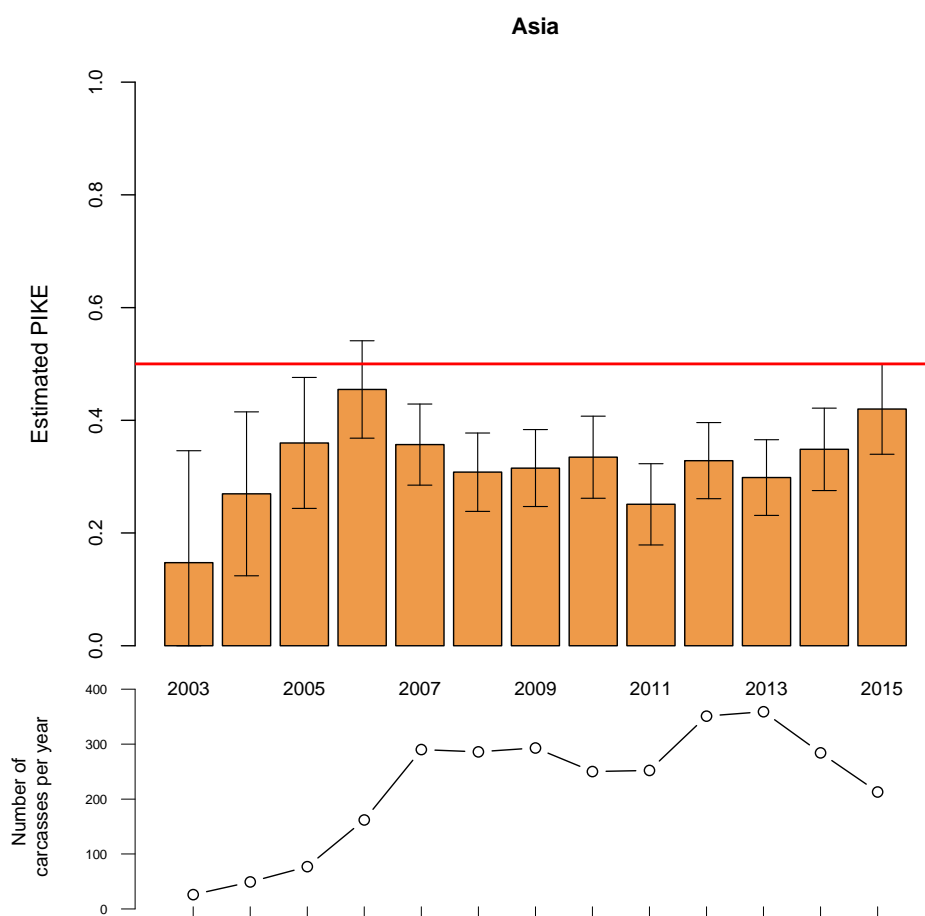


Figure 1. Le premier graphique montre les tendances PIKE en Asie avec des intervalles de confiance de 90%, sur la base de 2892 carcasses d'éléphant (illégalement abattus ou autres) rapportés à MIKE au cours de la période de 2003 à 2015. Les niveaux de PIKE au-dessus de la ligne horizontale à 0,5 (c'est-à-dire où on considère que la moitié des éléphants tués ont été illégalement abattus) sont une cause d'inquiétude. Le deuxième graphique montre le nombre total de carcasses rapportées par an, quelle que soit la cause de la mort.

Estimations actualisées de l'ampleur de l'abattage illégal en Afrique

7. En septembre 2016, le Groupe de Spécialistes de l'éléphant d'Afrique (GSEAf) de la Commission pour la Survie des Espèces de l'UICN a publié le Rapport 2016 sur le Statut des Eléphants d'Afrique (African Elephant Status Report 2016), qui donne les estimations obtenues de la population d'éléphants jusqu'en fin 2015. Cela inclut des estimations du grand recensement des éléphants financé par la Paul Allen Family Foundation et les inventaires de forêt effectués en Afrique Centrale grâce à un financement de la Wildlife Conservation Society (WCS) et du Fonds Mondial pour la Nature (WWF). Les estimations sous-régionales et continentales de ce rapport ont été utilisées pour déduire des estimations des nombres d'éléphants

illégalement abattus en 2015, en utilisant exactement la même méthodologie décrite dans le document CoP16 Doc. 57.5.

8. La Figure 2 montre des estimations des nombres d'éléphants illégalement abattus en 2006, 2013 et 2015 par sous-région dans deux cas de figure de mortalité naturelle (notamment 2% et 3%, comme dans le document CoP17 Doc 57.5). Les estimations continentales sont montrées dans le Tableau 1. Ces estimations sont extrapolées au-delà des sites MIKE en partant du principe que les taux de braconnage dérivés au niveau sous-régional sont représentatifs de leurs sous-régions respectives.

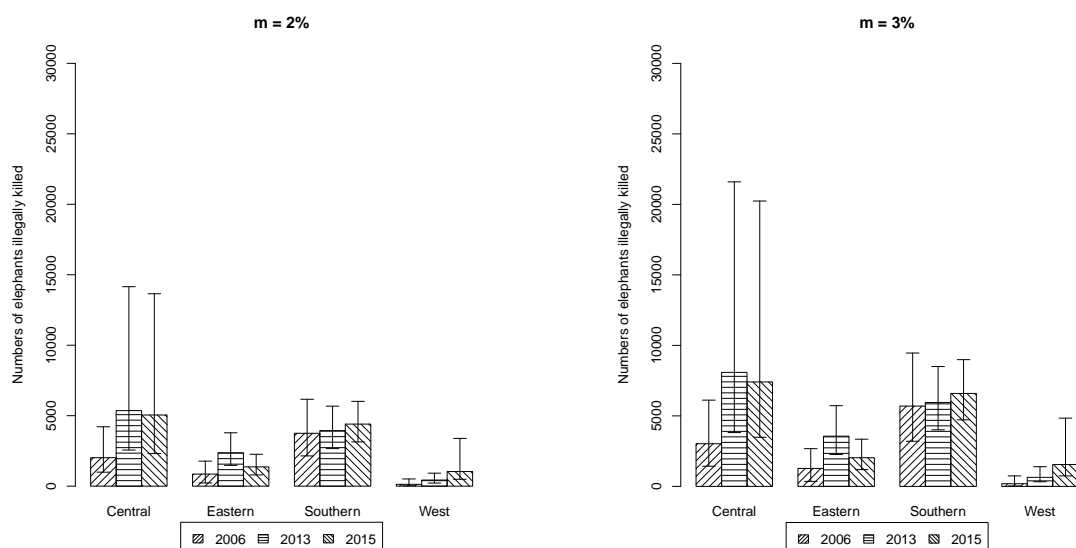


Figure 2. Les estimations sous-régionales (médianes) des effectifs d'éléphants illégalement abattus en 2006, 2013 et 2015 avec 90% d'intervalles de confiance, dans deux cas de figure de mortalité naturelle : 2% de mortalité naturelle moyenne (à gauche), et 3% de mortalité naturelle moyenne (à droite). Ces estimations sont extrapolées aux estimations de toute la population d'éléphants d'Afrique pour chaque sous-région et pas uniquement aux populations des sites MIKE.

Tableau 1. Les estimations continentales (médianes) des éléphants d'Afrique abattus en 2006 et 2013, avec 90% d'intervalles de confiance, dans deux cas de figure de mortalité naturelle (2% et 3%). Ces estimations sont extrapolées aux estimations de toute la population d'éléphants d'Afrique et pas uniquement à la population des sites MIKE.

Année	2% de mortalité naturelle		3% de mortalité naturelle	
	Estimation	90% d'intervalle de confiance	Estimation	90% d'intervalle de confiance
2006	7 544	[4 560 – 11 531]	11 291	[6 785 – 17 390]
2013	14 533	[8 634 – 25 742]	21 291	[12 913 – 36 734]
2015	13 429	[8 786 – 20 826]	19 944	[13 185 – 31 090]

9. Les estimations de 2013 et 2015 sont beaucoup plus élevées que celles de 2006, comme il fallait s'y attendre, vu que les niveaux de PIKE sont restés globalement élevés depuis le pic de 2011. Même si les estimations de 2013 et 2015 sont numériquement différents, ils ne sont pas vraiment différents d'un point de vue statistique, et l'estimation continentale de PIKE pour 2015 est peu différente de la valeur estimée en 2013.